

## AVIS PUBLIC RÈGLEMENT 02RG-0122

### ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 05RG-0519 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉMÉLIE-DE-L'ÉNERGIE

Est par la présente donnée par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité que :

Lors de la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie tenue le lundi 17 janvier 2022 à 20 h 00, par visio-conférence, a été donnée un avis de motion qu'il sera déposé à la prochaine séance ordinaire qui aura lieu le 14 février 2022 à 20 h 00 par visio-conférence pour adoption, le règlement suivant :

Règlement 02RG-0122 abrogeant et remplaçant le règlement 05RG-0519 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie.

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 17 janvier 2022, un projet de règlement a été déposé et est disponible pour consultation à la Mairie au 460, rue de la Mairie durant les heures d'ouverture, soit du lundi au vendredi entre 8 h 30 et 12 h 00 et entre 13 h 00 et 16 h 30.

**DONNÉE À SAINTE-ÉMÉLIE-DE-L'ÉNERGIE**, ce dix-neuvième jour du mois de janvier deux mille vingt-deux.



---

Mathieu Robillard  
Directeur général

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en l'affichant en deux (2) copies aux endroits désignés par le Conseil le dix-neuvième jour du mois de janvier deux mille vingt-deux.

**EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT À SAINTE-ÉMÉLIE-DE-L'ÉNERGIE CE DIX-NEUVIÈME JOUR DU MOIS DE JANVIER DEUX MILLE VINGT-DEUX.**



---

Mathieu Robillard  
Directeur général